

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Émail 8826 Saint Tropez (KB241 Jupiter)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8826

Page 1 de 4

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Émail 8826 Saint Tropez (KB241 Jupiter)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Fabrication de revêtements céramiques destinés à subir un traitement thermique sur la céramique.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TerraColor GmbH  
Rue: Manderscheidstr. 90  
Lieu: D-45141 Essen  
Téléphone: +49 (0) 201 293300  
Téléfax: +49 (0) 201 2944389  
e-mail: info@terracolor.de  
Interlocuteur: Dr. Monika Szurman  
e-mail: sdb@terracolor.de  
Internet: www.terracolor.de

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 201 293300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélange de frites (verres silicatés), substances minéraux, oxides métalliques et de pigments inorganiques.

##### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
215-269-1	Oxyde de cuivre	< 2,5 %
1317-38-0	N - Dangereux pour l'environnement R50	
	Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1); H400	

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Indications générales

Enlever tout vêtement souillé ou imprégné.

##### Après inhalation

Amener la(les) personne(s) atteinte(s) à l'air frais.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8826 Saint Tropez (KB241 Jupiter)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8826

Page 2 de 4

## Après contact avec la peau

Laver de précaution avec de l'eau et du savon.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

## Après ingestion

En cas de malaises, conduire chez le médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Le produit lui-même n'est pas combustible. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

aucun(e) connu(e)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

aucun(e) connu(e)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser l'équipement de protection habituel lors des incendies.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel Assurer une aération suffisante. Eviter la formation de poussière.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration du produit dans les cours d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement et collecter dans un récipient approprié. Eviter la formation de poussière.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter toute formation de poussières. Ne pas respirer les poussières. Ouvrir les fenêtres, pour assurer une ventilation naturelle.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Ne nécessite aucune de conditions d'un stockage particulière.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Conseils supplémentaires

Attention au limite générale de poudre MAK (A = fraction alvéolaire): 3 mg/m<sup>3</sup>.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les poussières. Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection réalisés dans les matériaux suivants: NBR (Caoutchouc nitrile).

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Émail 8826 Saint Tropez (KB241 Jupiter)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8826

Page 3 de 4

## Protection des yeux

Lunettes de protection contre la poussière.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Poudre  
Couleur: gris  
Odeur: inodore

Testé selon la méthode

#### Modification d'état

Point de fusion: Aucune donnée disponible  
Point d'éclair: non applicable  
Hydrosolubilité: non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

aucun(e) connu(e)

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.5. Matières incompatibles

aucun(e) connu(e)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

aucun(e) connu(e)

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité à l'ingestion  
frites, produits chimiques: LD50: > 2.000,00 mg/kg (Espèce: Rat)

#### Irritation et corrosivité

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés.

#### Effets sensibilisants

aucun(e) connu(e)

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson  
frites, produits chimiques: CL50 Poisson: > 1.000,00 mg/l / 96 h

Toxicité pour les daphnies  
frites, produits chimiques: CE50 Daphnie: > 100,00 mg/l / 48 h

Toxicité pour les algues

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Émail 8826 Saint Tropez (KB241 Jupiter)

Date d'impression: 15.10.2015

Code du produit: 8826

Page 4 de 4

frites, produits chimiques: IC50 algues: > 1.000,00 mg/l / 72 h

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Produit inorganique difficilement soluble dans l'eau. Peut être en grande partie décanté mécaniquement dans les stations d'épuration.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Information supplémentaire

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

## SECTION 16: Autres informations

### Modifications

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

### Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*